



**CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ**  
**COMMISSION AGGLO**

---

**Commission Agglo**

**RAPPORT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

---

## Tables des matières

---

1. ACTE CONSTITUTIF DE LA COMMISSION.....	3
2. COMPOSITION ET ROLES AU SEIN DE LA COMMISSION.....	3
3. ACTIVITE DE LA COMMISSION .....	3
4. OBJET PRINCIPAL.....	3
4.1 Place de la Poste.....	4
4.2 Place centrale (future Amigne) .....	5
4.3 Place de l’Ancien Collège.....	8
5. QUESTIONS DE LA COMMISSION ET REPONSES DU POOL.....	11
5.1 Place de la Poste.....	11
5.2 Place Centrale (future dénomination Place de l’Amigne).....	12
5.3 Place de l’Ecole (y.c. placette au sud Avenue des Vergers) .....	14
6. CONCLUSIONS .....	17

## 1. ACTE CONSTITUTIF DE LA COMMISSION

En date du 2 octobre 2017, le Conseil général a approuvé la constitution de cette commission pour :

- Connaître toutes les mesures répertoriées dans les projets Agglo Sion et Agglo Valais central concernant la commune de Vétroz
- Etre à l'écoute des besoins et des attentes de la population au sujet de ces mesures
- Donner son avis, en tant que représentants des habitants, au Conseil Communal au sujet de l'aménagement de ces mesures.
- Le travail de la commission portera uniquement sur les aspects utilisateurs et non techniques ou stratégiques de ces projets.

## 2. COMPOSITION ET ROLES AU SEIN DE LA COMMISSION

Les Conseillers généraux suivants constituent à ce jour cette commission :

- Yannick Cordonier (UDC) – président
- Xavier Berthouzoz (AV) – rapporteur
- Stéphanie Glassey (PDC) – membre
- Romaine Rey (PDC) – membre
- Monique Roh (PLR) – membre

Les Présidents du Conseil municipal et du Conseil général sont régulièrement informés des séances, et y participent si nécessaire.

## 3. ACTIVITE DE LA COMMISSION

Elle s'est réunie à 5 reprises depuis sa séance constitutive du 20 mars 2018.

En date du 4 septembre 2018, pour notre dernière séance de commission, nous avons pu rencontrer Mme Imholz et Coudert, du pool Lignes de vie, qui nous ont présenté les dernières évolutions des plans et fournis des explications détaillées du concept.

Lors de cet échange, nous avons défendu certaines de nos idées et insisté sur quelques points qui nous semblent primordiaux.

## 4. OBJET PRINCIPAL

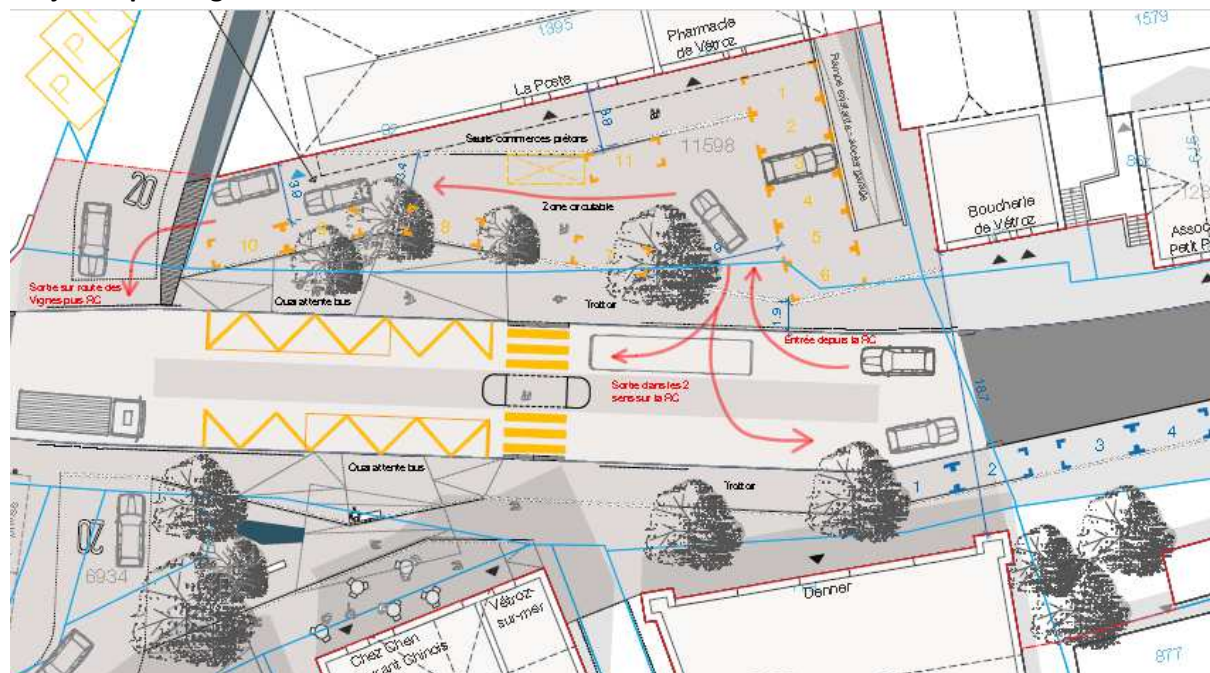
Réaménagement de la T9 – places et aménagements en dehors de la route cantonale

Conformément au mandat voté par le Conseil général, la Commission s'est penchée sur les aménagements projetés pour place par place de notre village.

Elle a fait part de ses avis et propositions, qui vous sont présentés ci-dessous, par place.

## 4.1 Place de la Poste

## Projet du pool Ligne de vie



Lors des séances de la commission, les aménagements de la place devant la Poste n'étaient toujours pas définitifs, car soumis à l'accord des propriétaires de l'immeuble.

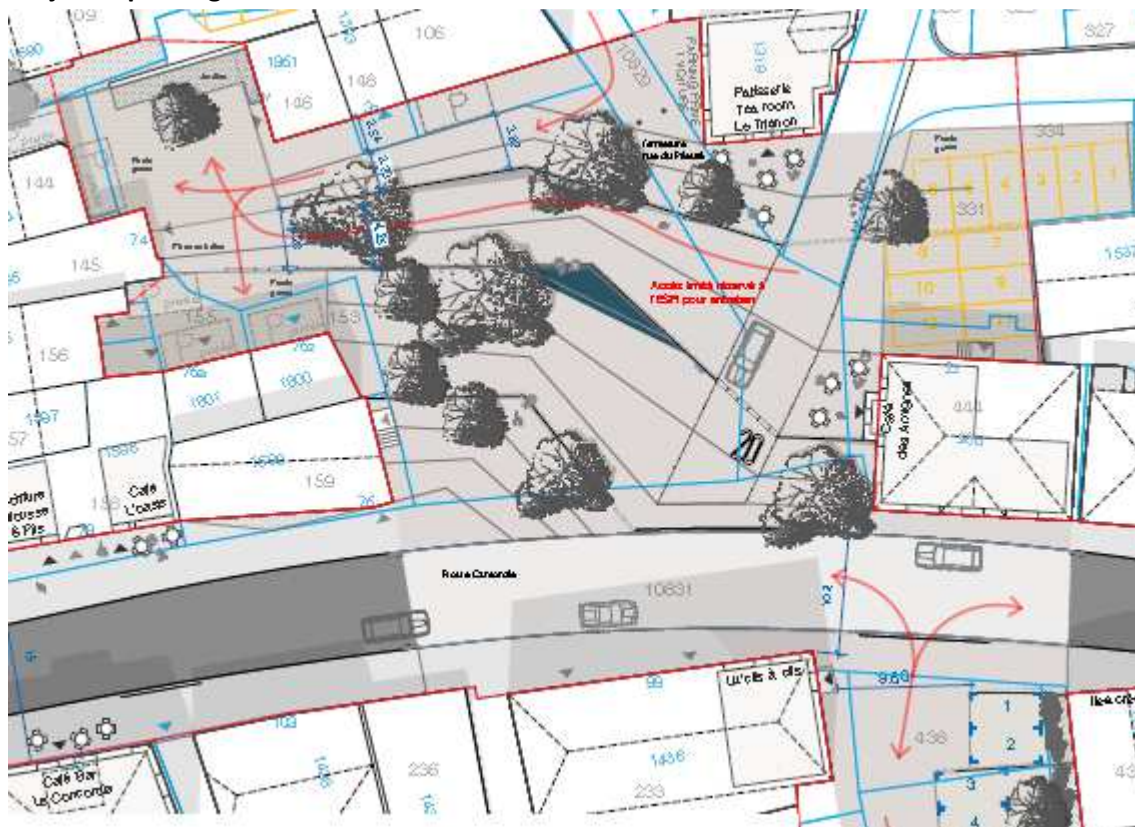
La commission a constaté qu'il y avait peu de possibilité pour changer les aménagements de ce secteur.

Elle a néanmoins suggéré :

- de varier la couleur des sols afin de rendre attentif les utilisateurs des changements entre la route cantonale (50 km/h) et communale (priorité piéton – 20 km/h)
- ou de placer des bordures au sol pour marquer le changement de zones
- de bloquer la route du Manège, sur l'accès de l'av. de la Gare, du même style que celle du Prieuré, afin de créer une continuité avec le trottoir qui descend vers l'av. de la Gare
- de supprimer la fontaine devant le magasin Denner, afin de gagner une place de parc
- de s'assurer de l'accessibilité aux camions de livraison du magasin Denner
- de faire attention à l'entretien des fontaines et points d'eau

## 4.2 Place centrale (future Amigne)

## Projet du pool Ligne de vie



Pour cette place, la commission a fait les propositions suivantes :

- d'installer une fontaine avec des jets au sol en matière filtrante, un peu comme sur la place fédérale ou à la rue des Remparts à Sion. Ces jets pourront être arrêtés lors de manifestations.



- de doter la place d'équipements avec des bornes (au moins une par niveau) pour installer un petit marché ou favoriser des animations (branchements électrique et eau)

- de prévoir du mobilier déplaçable, pour toute saison (exemple place des Remparts à Sion)
- de mettre en place une structure métallique, avec des toiles triangulaires tendues (6 m.), pour créer des zones ombragées. Prévoir éventuellement le même équipement pour les commerçants



- de permettre aux cafés-restaurants de pouvoir étendre leurs terrasses sur la place
- de mettre à disposition des WC publics continuellement ouverts
- d'éviter de mettre un béton absorbant qui nécessitera d'importants travaux d'entretien (incrustation des saletés, cassures dues au gel)

Lors de la séance du 4 septembre 2018, la commission a pris connaissance que le pool va réfléchir pour mettre en place un ombrage plus important avec des arbres et voilages.

**Proposition de la commission**

Réalisation par Yannick Cordonier

Pour les places de parcs au sud de la route cantonale, il est proposé de couvrir les emplacements de parking avec des treilles (en mémoire du Café de la Treille), qui apporteront de l'ombrage, et de la verdure pour les riverains.



## 4.3 Place de l'Ancien Collège

## Projet du pool Ligne de vie



Pour cette place, la commission a fait les suggestions suivantes, en vue de créer un aménagement orienté pour les enfants :

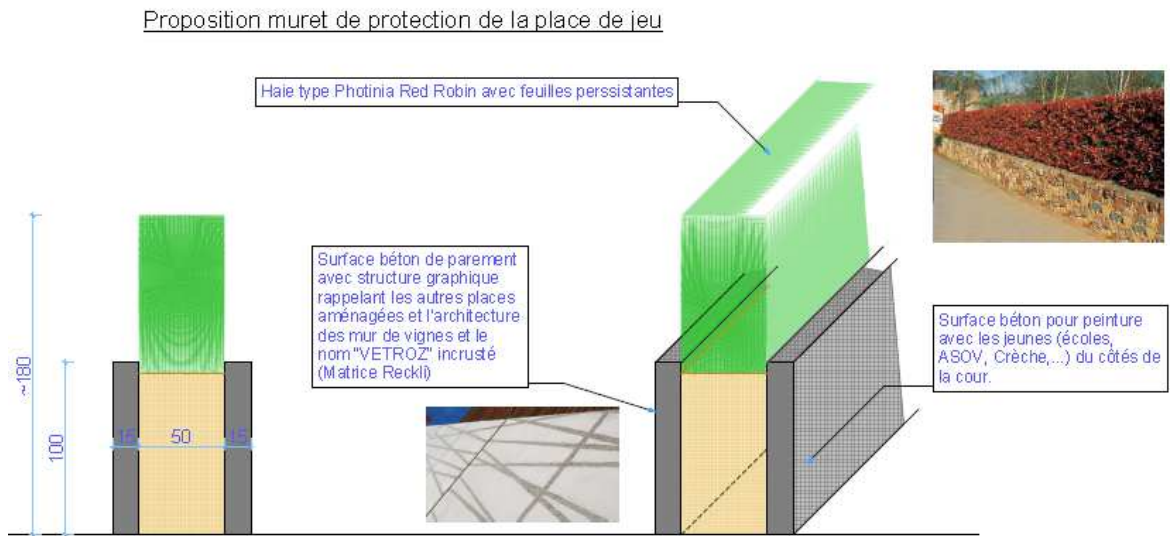
- de créer de l'ombre au moyen de voiles triangulaires de 6 m.



- de prévoir du mobilier déplaçable (toute saison)
- d'installer des bancs et des tables pour inciter des moments de partage



- d'isoler, pour des raisons de sécurité, la place de la route cantonale au moyen de murets en béton (avec formes graphiques du côté route cantonale) d'une hauteur de 1 m., plantés d'arbustes

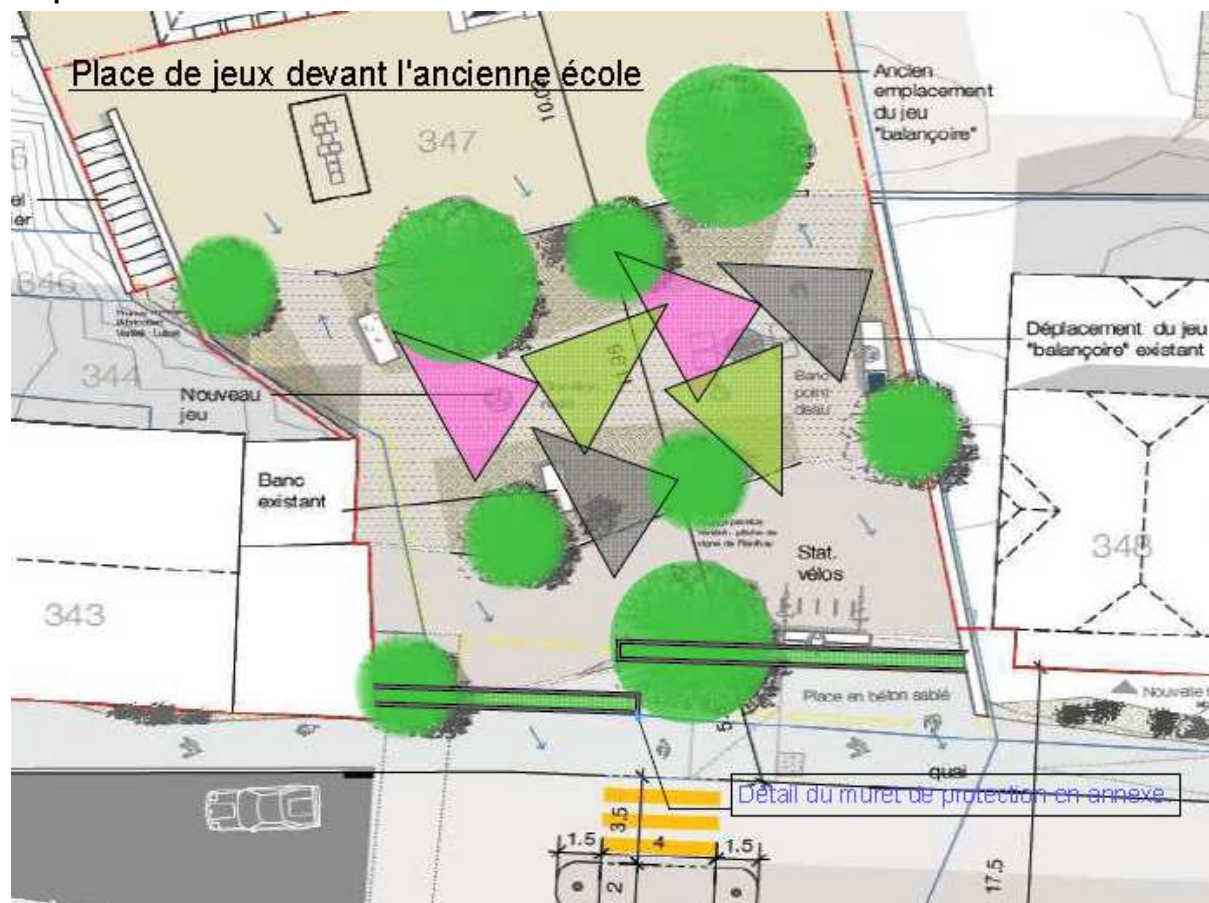


Réalisation par Yannick Cordonier

- de permettre l'utilisation du côté intérieur des faces des murets à la créativité des écoliers vétrozains
- d'installer une barrière dans le passage entre les murets, afin d'éviter que des enfants ne puissent sans autre échapper à la vigilance des accompagnants
- de placer des bordures au sol pour marquer le changement de zones entre l'Av. des Vergers (zone piétonne – 20 km/h) et la route cantonale (50 km/h)
- de trouver une solution pour offrir des WC, disponibles en permanence, entre cette place et la Centrale
- d'éviter des arbres fruitiers pour des questions d'entretien et guêpes
- d'envisager dans le secteur des jeux des enfants des revêtements synthétiques mous (possibilité de varier les couleurs)
- de conserver le plus de végétal possible au sol dans la partie médiane (gazon)
- d'imaginer un point d'eau un peu plus important pour les enfants
- d'installer un abri bus au fond de la place

Lors de la séance avec les représentantes du pool, la commission a pu découvrir qu'une partie de ses propositions ont été retenues, avec l'augmentation de la surface engazonnée, l'installation de toiles pour faire de l'ombrage.

## Proposition de la Commission



Réalisation par Yannick Cordonier

Pour la placette au sommet de l'Av. des Vergers, la commission ne juge pas nécessaire d'y installer un point d'eau.

## 5. QUESTIONS DE LA COMMISSION ET REPONSES DU POOL

### 5.1 Place de la Poste

#### Question 2.1

Est-il possible de changer la couleur du sol en béton gris afin d'attirer l'attention des usagers sur les changements de zone ?

Le projet a évolué dans ce sens ce dernier mois, et présenté au GT9 (Groupe Technique). En effet, nous avons cherché à rendre plus lisible sur chaque place la zone piétonne de la zone circulaire. Cela s'opère soit par un changement de type de béton, soit par un élément de mobilier (arceaux stationnement vélos, banc ou muret) soit par un jardin de rocaille avec des arbres, soit par un changement de géométrie.

Sur la place de la Poste au sud, l'avenue de la Gare est marquée par le changement du type de béton côté Est et par un changement de matériau côté ouest sur la parcelle privée 10855. En plus du revêtement différencié, la place piétonne est délimitée par deux jardins de rocailles et les arceaux vélos.

#### Question 2.1.2

Est-il envisageable de fermer le sommet de la ruelle du Manège ?

Dans le respect du concept communal d'aménagement du réseau routier validé par la Commune, nous n'avons pas modifié cette route de desserte secondaire.

La ruelle du Manège est aujourd'hui utilisée en partie par les habitants du quartier et ne correspond pas à un trafic intense. Elle restera secondaire en lien avec le trafic de ses résidents et n'est pas impactante au débouché sur la place.

A noter que cela pourrait faire l'objet d'une réflexion communale dans un autre projet, par exemple en lien avec le réaménagement du torrent du Raffort.

#### Question 2.1.3

Serait-il possible de supprimer la fontaine et le banc devant le magasin Denner et d'ajouter une place de parc supplémentaire ?

Cette question a fait l'objet de plusieurs allers et retours en GT et la proposition en plan (sans stationnement supplémentaire) a finalement été validée ainsi pour plusieurs raisons :

- Chaque jour, le camion Denner de livraison doit faire une manoeuvre depuis la RC, en reculant dans le chemin Sous-maison. Il a donc besoin que cet espace soit libéré. Les gabarits routiers de cet espace ont été vérifiés par l'ingénieur mobilité de notre équipe, en vue d'être réduits à leur minimum ;
- Les normes en stationnements longitudinaux demandent un espace libre de 2m entre chaque deux places pour rendre la manoeuvre possible depuis la RC sans bloquer tout le trafic. Les distances ne sont pas suffisantes pour ajouter une place supplémentaire ;

Le projet vise à créer de la perméabilité entre les « rives » de la place, de part et d'autre de la route cantonale. Aujourd'hui, compte tenu de la rampe du passage inférieur, il nous semble important de ne pas bloquer l'entrée future du Denner par une place de stationnement. Au contraire, il s'agit d'aménager l'entrée commerçante, de libérer un seuil qualitatif ou encore d'inviter à la traversée qui mène de la pharmacie au Denner.

## 5.2 Place Centrale (future dénomination Place de l'Amigne)

### Question 2.2.1

N'y a-t-il pas une autre solution que le béton absorbant dont l'entretien posera problème ?

Tous les bétons proposés sur les places ne sont pas absorbants. L'entretien de ceux-ci est minimal, et nécessite un lavage à l'eau. Seul le matériau sur la route est phono-absorbant pour des questions de bruit. Il s'agit d'un enrobé spécial. Le projet en distingue deux types : celui de couleur noir-asphalte sur les tronçons « rues » se distingue et d'un autre, gris clair, se rapprochant de nos bétons pour chaque place.

Ceci afin de marquer sur la route la connexion entre les deux « rives du village » et rendre attentif le conducteur.

### Question 2.2.2

Est-ce qu'une fontaine avec des jets au sol, avec matière absorbante, est-elle envisageable ?

Pour le moment, une variante simple et minimale de bassin a été proposée pour des questions d'exploitation et de budget. Le bassin est peu profond et permet à chaque usager de patauger. Il n'est, cependant, ni une pataugeoire ou une piscine, qui nécessiterait un entretien renforcé très coûteux. L'eau de ces deux bassins (place de la Poste et place de l'Amigne) ne sera pas stagnante mais en mouvement, en référence à un bisse qui coule et dont la source vient de chaque extrémité. Il est possible d'ajouter des jets au sol devant le bassin moyennant une plus-value financière. Nous l'indiquerons comme option au devis à choisir par la Commune.

### Question 2.2.3

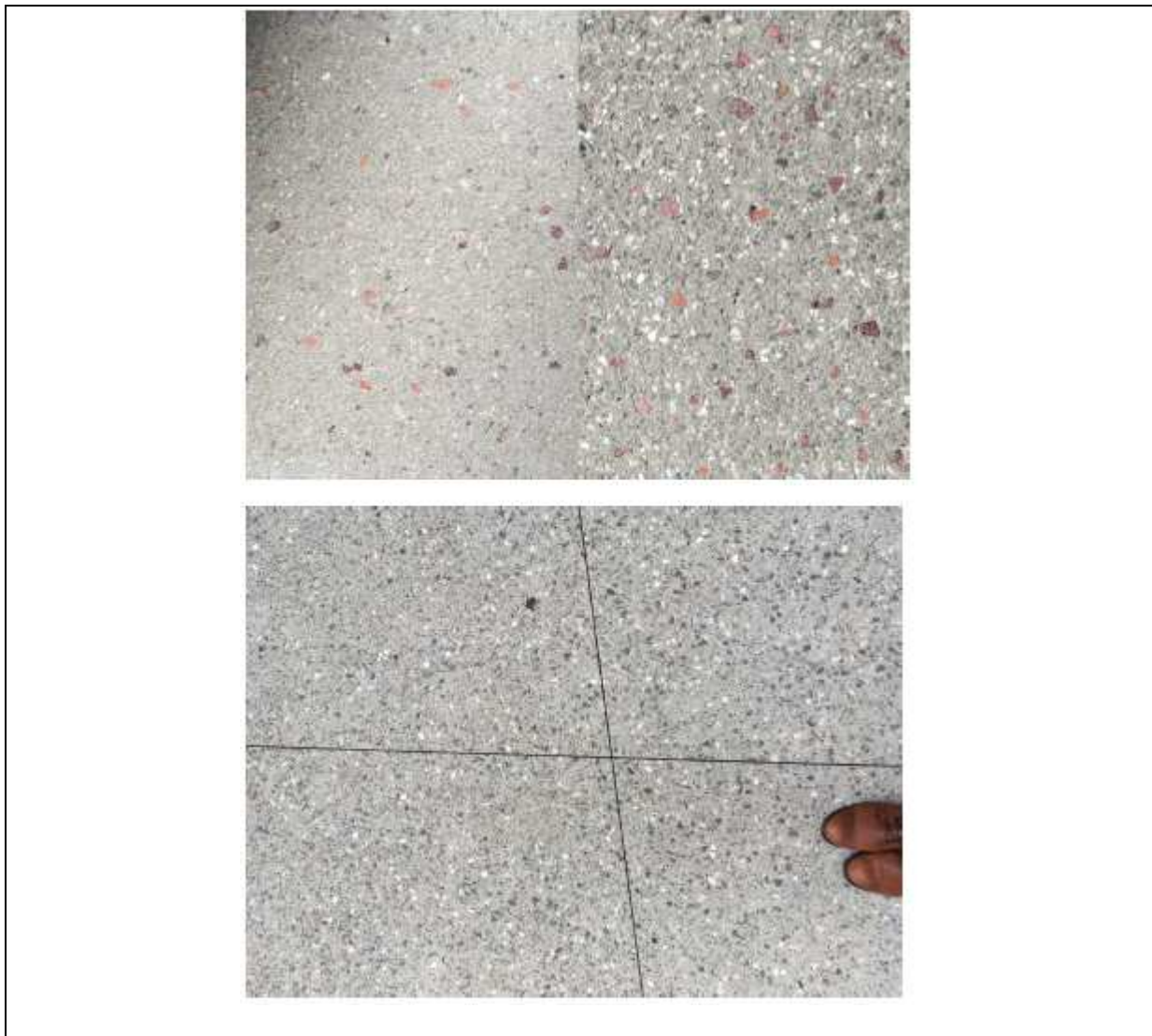
Serait-il possible de prévoir un revêtement plus chaleureux que le béton gris ?

Ce matériau, présent à Vétroz dans plusieurs aménagements, parle de la minéralité du sol et de la gestion de la topographie. Il nous semblait important d'être cohérent avec l'ensemble.

Le béton proposé a un rendu qui évoque les qualités esthétiques, structurelles et le savoir-faire local. Les types de béton proposés ne sont pas uniformes et donc revêtent des textures et des teintes différentes.

Il est travaillé pour faire apparaître plus ou moins intensément les morceaux de pierres concacées et par endroits. Des granulats allant du brun, au noir ou au blanc vont être mélangés ensemble. Le traitement de surface (sablé ou désactivé) fera davantage apparaître les cailloux et moins l'aspect gris monotone que vous décrivez. Nous sommes en train d'effectuer des tests pour trouver la bonne palette.

Des éclats de verres colorés polis (pour éviter tout risque de blessure) seraient incrustés dans ce béton aux endroits les plus précieux. Ils évoquent les couleurs des paysages de vignes en automne. Ci-dessous, vous trouverez une image de l'échantillon avec des inclusions de verres en surface.

**Question 2.2.4**

Est-il prévu un passage piéton près de la place St-Marc (comme celui qui existe aujourd'hui) ?

La proposition actuelle respecte les normes et principes de sécurité demandés au GT, entre autre par le SDM et n'a pas fait l'objet de remarque à l'audit de sécurité routière du projet.

En effet, le projet vise à rendre perméable les « rives nord et sud » du village.

Les aménagements proposés des différentes séquences cherchent à faire ralentir les véhicules en deçà de 50km/h (vitesse visée du projet à 30km/h). La proposition profite de l'étroitesse de la rue à cet endroit (6,20m) pour assurer des traversées spontanées de la RC. Si dans un deuxième temps, à l'usage, il est souhaité un passage piéton, il pourra être marqué au niveau du café de la Treille et du café des Amignes mais rendra le système moins fluide.

## 5.3 Place de l'Ecole (y.c. placette au sud Avenue des Vergers)

## Question 2.3.1

Quels types d'aménagements sont-ils prévus sur le plan actuel (jeux, surfaces) ?

Aujourd'hui, cette place, en sol bitumineux, exposée en plein soleil, sans ombres, n'est pas utilisée à son juste titre. De plus, le passage sous-voie ne respecte plus les normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Alors que les deux autres places sont dévolues aux commerces et à l'accueil, la « place de l'Ecole » reprend les usages liés aux activités existantes scolaires et paramédicales ainsi que d'attente du bus. Le fonctionnement actuel de la « place des Ecoles » en tant qu'espace de jeux, est maintenu et amélioré d'un point de vue du confort climatique :

Au nord de la place, la première « terrasse aménagée » prolonge l'espace de jeux actuel. Elle est délimitée par une ligne de 16 cm en béton blanc, qui contraste avec le sol et permet d'éviter les éventuels faux-pas.

Sur la terrasse du dessous, reverdie, un espace pour les enfants est réaménagé, intégrant de nouveaux types de jeux (des jeux d'équilibre à l'usage des plus petits). Les espaces de jeux sont traités en graviers roulés (0.8 cm) sur 30 centimètres de profondeur, afin de garantir, autant une surface amortissante suffisante pour les enfants qu'un sol perméable qui respecte les normes de sécurité pour l'aménagement de places de jeux. De part et d'autre de cette terrasse en creux, des bandes végétales viennent reverdir ce lieu qui l'était autrefois, re-donner de l'ombre mais surtout garantir une mise à distance des espaces de jeux par rapport à la route. Ainsi cette bande végétale constitue une « barrière verte protectrice » par rapport à la route. Le passage inférieur, inutilisé et inutilisable par tous, sera démoli pour redonner de l'espace au quai de bus. Compte tenu de l'exposition plein Sud de la place, les arbres sont plantés de façon rapprochés, à la manière d'un verger, afin de garantir un maximum d'ombre.

Ces arbres mettent en avant des variétés fruitières locales, à l'image de la pêche de vigne de Flanthey ou de l'abricot du Luizet. Une fontaine à boire incorporée dans un bac accessible à hauteur d'enfant et des bancs disposés à l'ombre complètent l'aménagement de ce plateau. De plus, une série de mobilier mobil type « Vétroz » (chaise, transat) sera prévu à disposition des usagers. La dernière terrasse proche de la RC, plus minérale est traitée en béton sablé. Elle accueille les usagers du bus, à proximité directe du quai du bus et du passage piéton.

Ici, des espaces généreux et confortables sont redonnés aux piétons mais aussi aux cyclistes qui peuvent y stationner leur vélo facilement, avant d'attendre le bus à l'ombre d'un arbre. Chaque quai de bus est dimensionné de façon à pouvoir accueillir un flux important d'écoliers au même moment, tout en privilégiant des espaces d'attentes confortables et agréables.

Au sud de la place des Ecoles, direction Sion, le quai de bus, sera pourvu d'un couvert en raison du flux plus import d'usagers dans cette direction. Cet élément vient faire l'articulation entre le bâtiment Concordia et le carrefour avenue des Vergers.

Les arrêts de bus et le passage piéton sont les éléments centraux de la place et lient les terrasses entre elles. En ces lieux de franchissement sécurisés, le passage piéton, éclairé de part et d'autre par deux mâts lumineux la nuit, sécurise la traversée grâce à son marquage au sol, mais également grâce à deux ilots latéraux et à la berme centrale qui permettent de traverser en deux temps la route cantonale.

L'espace de jeux (sol mou et perméable) fait environ 200 m<sup>2</sup>. L'espace total de la place réaménagé et arborisé (y.c le quai de bus) fait 500 m<sup>2</sup>.

Nous allons également réfléchir à la possibilité d'intégrer des toiles sur la partie amont de la place pour faire davantage d'ombre au niveau de la surface bitumineuse restante.

Ces toiles ne seront pas fixes et pourront être tendues l'été ou au moment de manifestations ou grillades.

Voici quelques images de l'atmosphère souhaitée :







## 6. CONCLUSIONS

Conformément au mandat voté par le Conseil général, notre commission a œuvré sur les aspects, hors technique, des futurs aménagements des places de notre village.

Les lignes directrices ont été les suivantes :

- créer des places avec des ambiances spécifiques au public cible
- axer la place Centrale (ou Amigne) pour l'organisation de mini-manifestations et servir de vitrine
- offrir une place dédiée à la jeunesse, avec un confort d'usage et de sécurité

La commission s'est saisie d'un dossier, qui avait un état d'avancement important.

Elle a requis des documents, dont les comptes-rendus des séances avec la population et les commerçants, qui ne lui ont pas pu être fournis.

Néanmoins, des points soulevés par la commission ont été retenus.

Les membres de la commission formulent des doutes au sujet de la mise en place de zones de rencontre (20 km/h) au départ des routes communales qui touchent la route cantonale. Cela nous pose des soucis de sécurités :

- premièrement, avec la mise en place, sur une courte distance, de changement de vitesse en raison de la priorité des piétons (exemple avec l'Av. de la Gare qui passera sur quelques mètres de 50, 30 et 20 km/h
- deuxièmement avec la construction de trottoirs surélevés, qui donnent la priorité aux piétons. Le souci est que l'Av. de la Gare Sur est un axe principal d'entrée dans notre village, avec un trafic important. La vitesse devrait être de 30 km/h, sans trottoir surélevé.

La commission s'inquiète de la qualité des revêtements de sol qui nécessiteront des travaux d'entretien.

Au sujet de la place de l'Ancien-Collège, destinée aux enfants, l'absence de barrières physiques pour séparer la place de la route cantonale interpelle les membres de la commission. La commission met en garde, qu'en terme de sécurité, nous avons toujours un souci important.

Lors de la dernière séance, la suppression de l'éco-point à l'Av. des Vergers a été annoncée, afin d'ériger une place. Où ce dernier sera-t-il positionné pour servir aux mieux les habitants ?

Compte-tenu de l'ampleur du projet et des nouveaux aménagements, la commission souhaite que le projet soit présenté aux différents services techniques communaux, afin qu'ils puissent préavisier et prendre connaissance des futurs travaux d'entretien à y apporter.

En complément, nous attendons avec impatience les plans finaux, qui n'étaient pas encore établis lors de l'établissement de ce rapport, et qui seront présentés au plénum et, nous l'espérons, lors d'une soirée à la population.

La commission suspend ses réunions en attendant des nouvelles de la part de la commune au sujet du PA2 et surtout du PA3, ou autres aménagements communaux.

Nous remercions le président Olivier Cottagnoud et la municipalité pour leurs contributions et le temps consacré à nos demandes.

Nous remercions aussi les représentantes du pool Ligne de vie, Mmes Julie Imholz de Paysagegestion et Marine Coudert de Localarchitecture, qui ont pris le temps de nous expliquer le projet, lors d'une séance le 4 septembre 2018.

Enfin, tous nos remerciements aux membres de la commission qui ont donné de leur temps et qui ont apporté leurs avis et suggestions dans l'analyse de ce projet.

Conseil général de Vétroz  
Commission Agglo

Le Président

Le rapporteur

**Yannick Cordonier**

**Xavier Berthouzo**

## Annexe

---

- Plan des aménagements au 200ème

## Travail de rédaction

---

Tâches	Date	Temps de travail
Rédaction du rapport	15.08.2018	16h00-18h00
Rédaction du rapport	15.08.2018	21h45-22h30
Rédaction du rapport	05.09.2018	21h00-22h30
Rédaction du rapport	07.09.2018	21h30-21h45
Impression	09.09.2018	